

Délibération n° 23-3-1

POINT N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR

-=-=-=-=-=-

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSULTATION ELECTRONIQUE du 28 avril 2023

-=-=-=-=-=-

**Création d'un nouveau dispositif ADEME – BPIFRANCE**

**« SUBVENTION FRANCE NATION VERTE »**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu le document intitulé « Création d'un nouveau dispositif ADEME – Bpifrance « Subvention Verte », dont l'examen figurait au point n° 1 de l'ordre du jour,

**Après en avoir délibéré :**

- Approuve le versement par l'ADEME à BPIFRANCE d'une dotation de 10 M€ pour le financement du dispositif « Subvention France Nation Verte »,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME par intérim à signer avec BPIFRANCE la convention correspondante.

Fait et délibéré à Montrouge, le 5 mai 2023

Le Président du Conseil d'administration  
par intérim

Boris RAVIGNON

